

Réfection et mise à niveau du tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine à Montréal

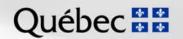
Un projet intégrant les principes de mobilité et de développement durable

Alexandre Debs, ing., M.Sc.A., MBA

Directeur de projet

Ministère des Transports, de la Mobilité Durable et de l'Électrification des transports





Plan de la présentation



- Localisation
- > Historique et description
- Cadre d'intervention
- > Développement durable
- > Mobilité durable
- Mode de réalisation
- Conditions gagnantes

Localisation Tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine



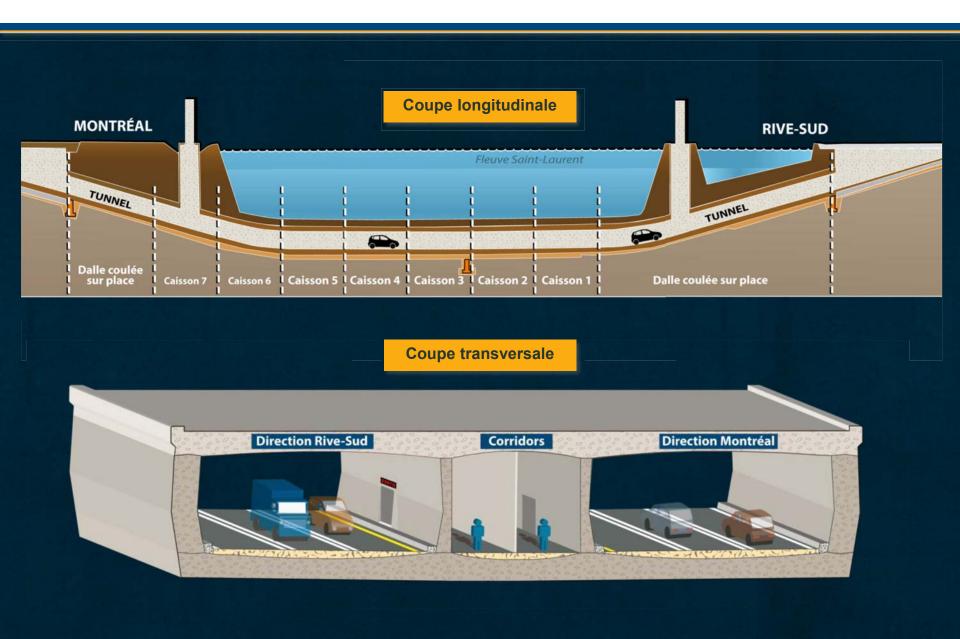
Localisation Tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine

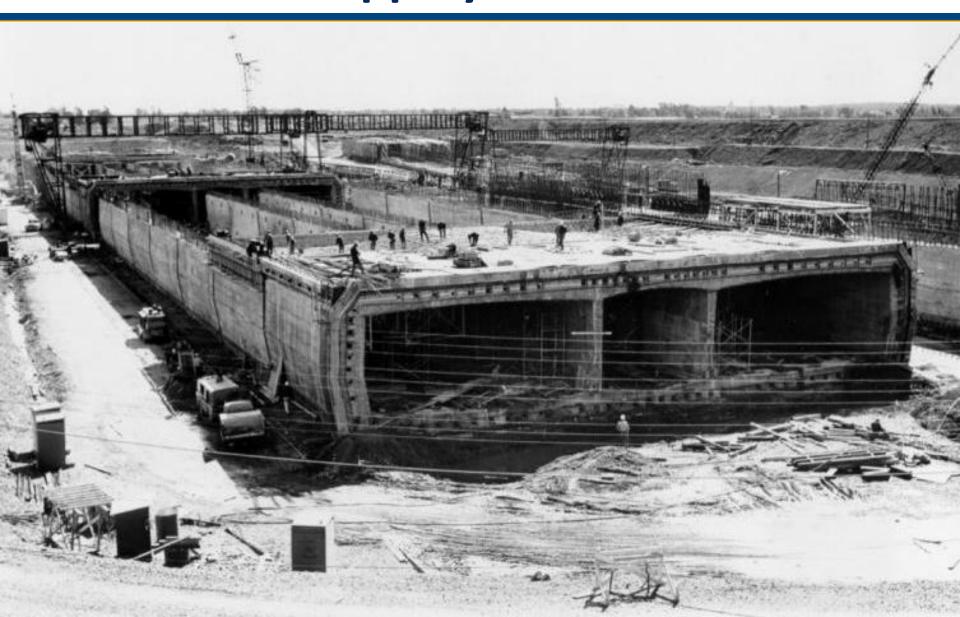


Localisation Composantes du milieu

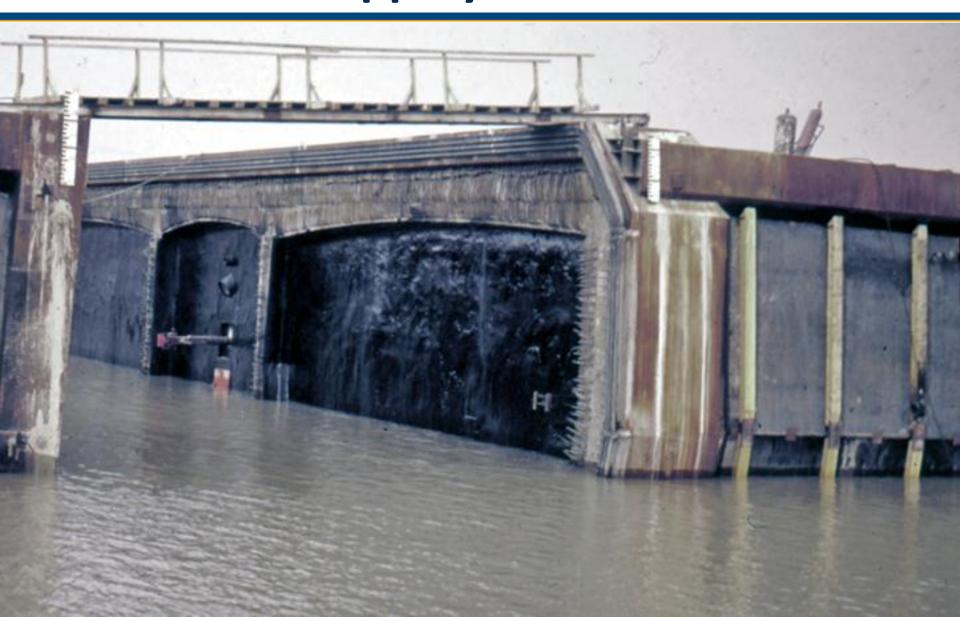


Historique et description

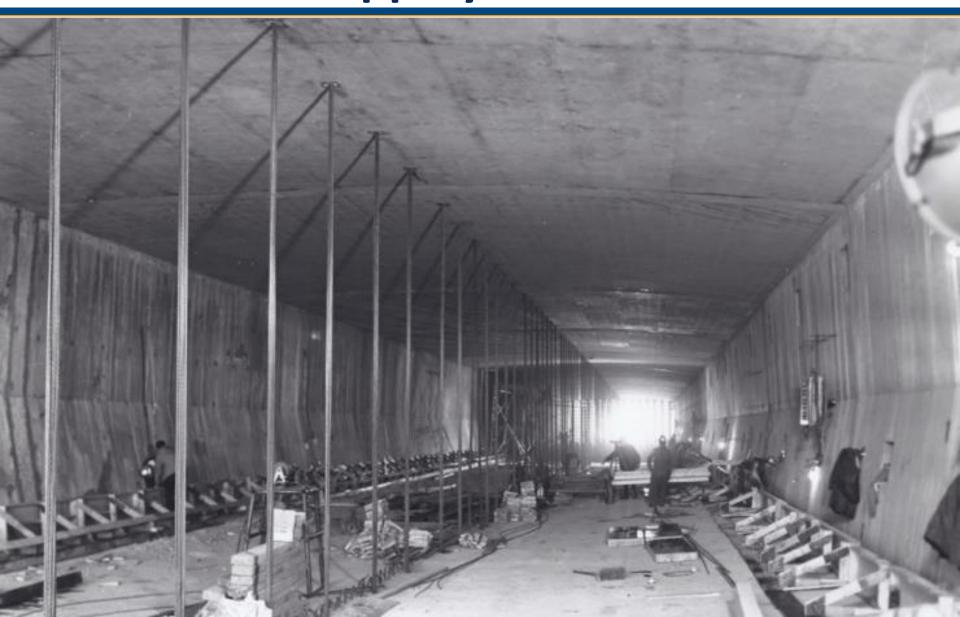






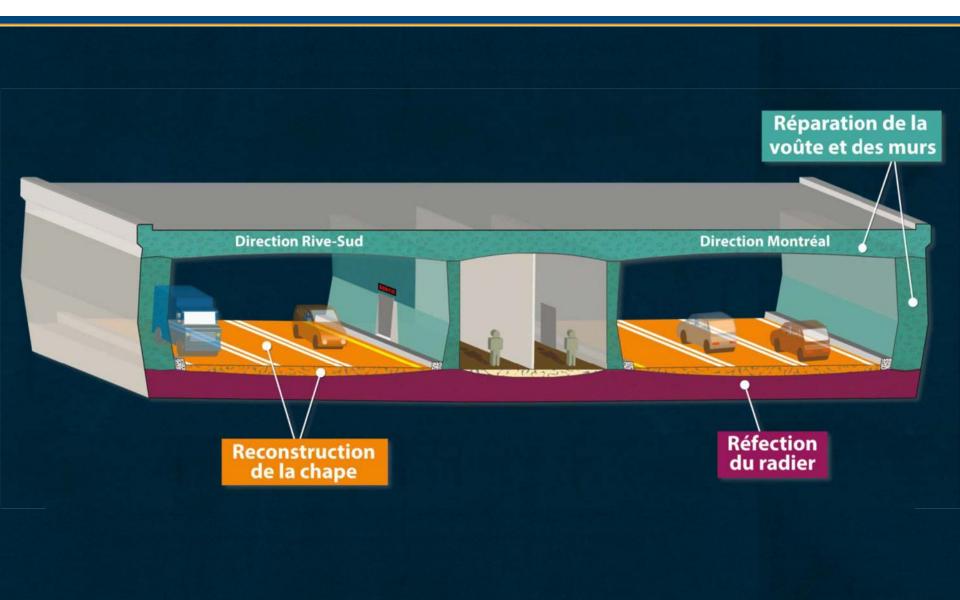




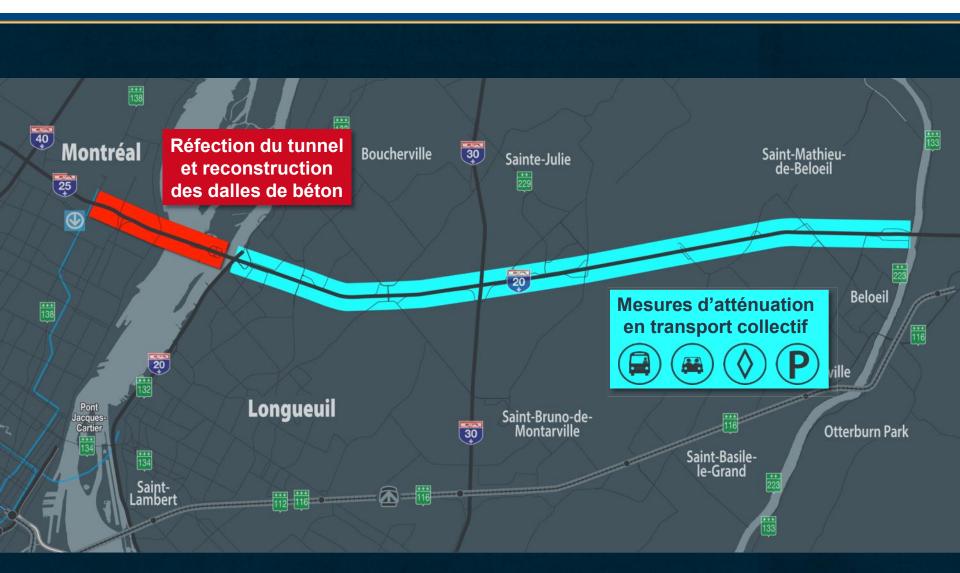




Cadre d'intervention Nature des travaux



Cadre d'intervention Portée du projet



Cadre d'intervention Objectifs du projet



Développement durable Grands principes de la Loi québécoise



Développement durable Écosystème des transports



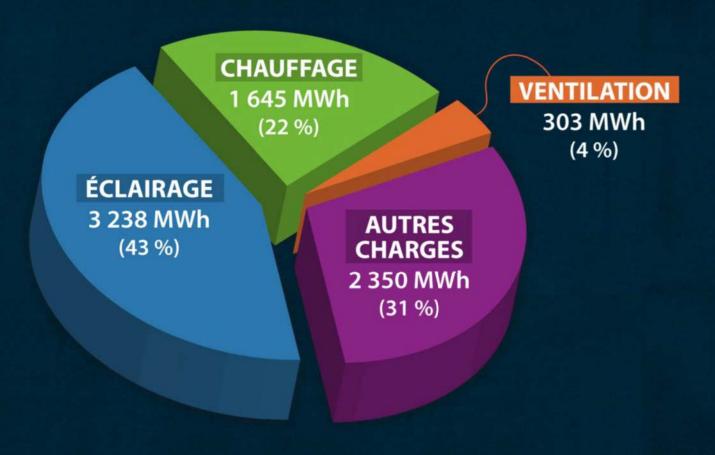
Développement durable Axes d'intervention



Développement durable Efficacité énergétique

Tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine

Consommation énergétique annuelle avant les travaux



Développement durable Sécurité des usagers et sécurité incendie



Exploitation en mode travaux

- Mesures de prévention des risques
- Escouade d'intervention dédiée
- Plans de mesures d'urgence
- Agent de sécurité à temps plein
- Directeur des mesures d'urgence

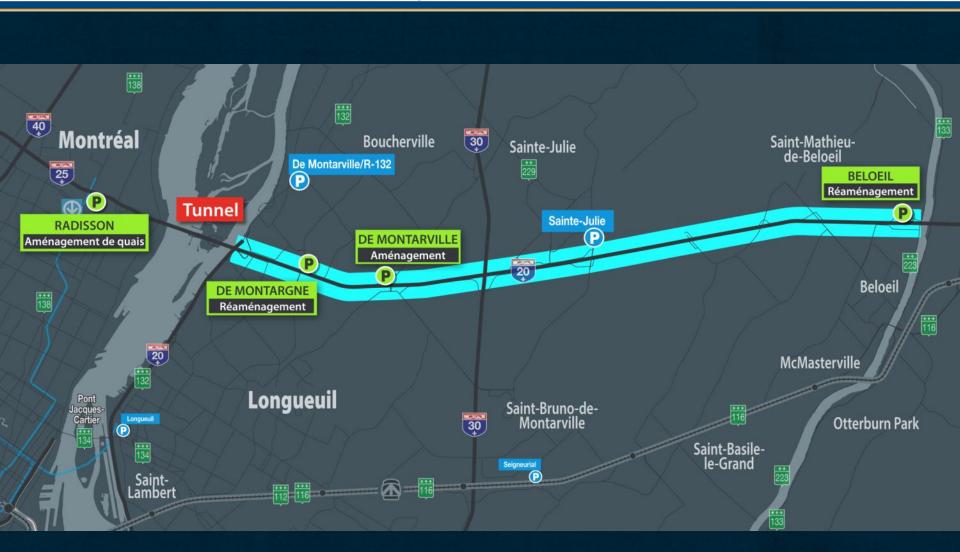
Développement durable Sécurité et fiabilité d'exploitation



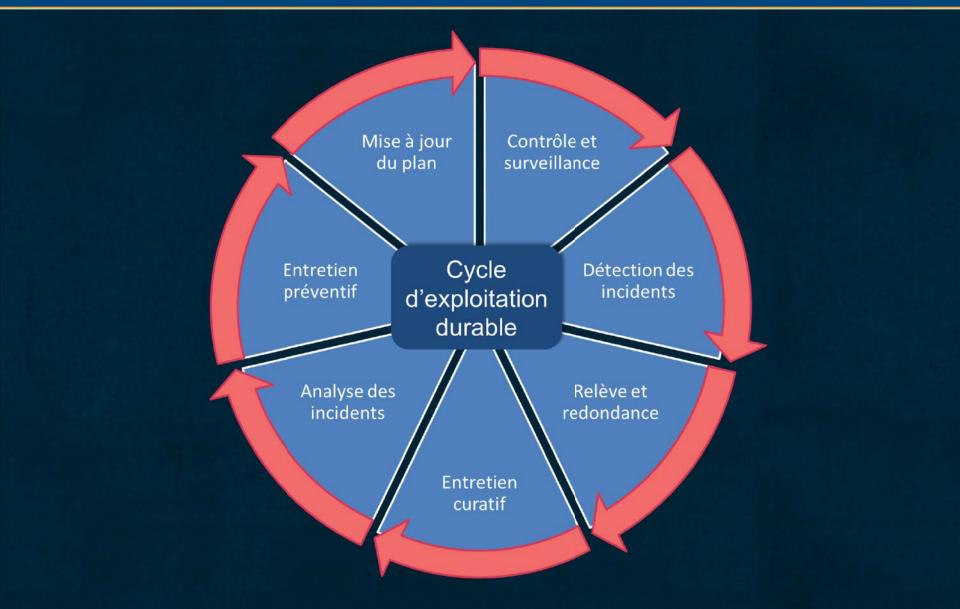
Modernisation de la salle de contrôle

- Détection automatique d'incident
- Détection automatique d'incendie
- Contrôle de l'état des équipements
- Communication avec les usagers
- Rediffusion cellulaire et radio FM
- Procédures d'urgence informatisées
- Progiciel de contrôle et d'entretien

Développement durable Efficacité en transports et mobilité



Développement durable Fiabilité globale



Mode de réalisation

- Le mode conception-construction-financement (CCF) a été retenu
- Le Ministère confiera à une entreprise ou à un consortium :
 - La préparation des plans et devis
 - La réalisation des travaux
 - La responsabilité d'obtenir le financement pour réaliser le projet



Conditions gagnantes

- Identifier les opportunités de développement durable tôt dans le projet
- Prioriser les actions dont les effets sont majeurs avec valeur ajoutée
- Obtenir l'appui de la haute direction pour les actions/décisions
- Impliquer et consulter des experts, des centres de recherche
- Vérifier la rentabilité des solutions proposées
- Inviter l'exploitant à faire partie de l'équipe de projet et le consulter
- Communiquer l'avancement du projet sur les actions entreprises
- Consulter les autres exploitants d'infrastructures similaires
- Identifier les risques et les mesures d'atténuation



